

Question de Fatiha Aggoune relative au Centre Municipal de Santé de Choisy-le-Roi

Monsieur le Préfet,

La commune de Choisy-le-Roi est confrontée à une crise sanitaire. La ville, par le biais de son maire, a dénoncé le contrat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) qui gère jusqu'au 28 février le Centre Municipal de Santé (CMS). Face à cette situation inédite, et sous la pression des médecins, de l'ensemble du personnel du CMS et de la population, le Maire s'est décidé à solliciter un moratoire d'un an afin de permettre l'élaboration d'une solution pérenne.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser la question suivante : **la préfecture pourrait-elle se saisir du dossier afin de faciliter la concertation entre la commune, la CPAM, l'UGECAM, l'ordre national des médecins et l'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec les représentants syndicaux, afin d'éviter la fermeture, même partielle du CMS et de préserver l'accès aux soins pour les habitants ?**

Par ailleurs, la préfecture pourrait-elle intervenir pour soutenir la demande de moratoire formulée par la ville ?

Vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations républicaines.

Fatiha AGGOUNE

Conseillère départementale – Canton du Kremlin-Bicêtre / Gentilly
Présidente du groupe Val-de-Marne en Commun – PCF et citoyen·nes